

L'anonymat comme « art de résistance » : le cas du cyberspace tunisien

Romain Lecomte*

En Tunisie, depuis la fin des années 1990, de nouvelles voies critiques émergent sur Internet. Portées en grande partie par des jeunes tunisiens en dehors de toute organisation politique ou militante¹, ces voix « citoyennes » – modérées ou radicales – doivent composer avec un régime autoritaire et policier souhaitant exercer sur l'espace virtuel un contrôle aussi ferme que celui qu'il exerce sur la presse et la télévision hertzienne. Dans ce contexte, l'anonymat constitue une tactique utilisée par de nombreux internautes tunisiens pour s'exprimer librement sur des questions jugées subversives par les autorités (violations des droits de l'homme et des libertés publiques, prévarication des grandes familles dans l'entourage présidentiel, chômage des jeunes diplômés, démocratie, etc.), tout en limitant, mais ne supprimant pas, les risques de répression.

Cet article, à partir d'entretiens hors ligne, d'échanges par courriels et d'observations en ligne, va ainsi se centrer sur la question de l'anonymat comme « art de résistance » (suivant la formule de James C. Scott, 2009 [1990]) en contexte autoritaire, en prenant également en compte les problèmes de légitimation et de responsabilisation qui lui sont associés.

Notre réflexion, qui s'insère dans un questionnement plus large sur le rôle de l'Internet dans la recomposition de l'espace public tunisien (si on peut encore parler d'un « espace public tunisien » : beaucoup de chercheurs le contestent), va accorder une large place à la problématique de l'articulation entre publicité des contributions en ligne et anonymat de ceux qui les produisent.

Le système de surveillance de l'Internet tunisien

Avant de traiter de la question de l'anonymat comme art de résistance, il convient de présenter à grands traits² le contexte fermé et répressif dans

* Romain Lecomte : Université de Liège : romain.lecomte@ulg.ac.be

1. En dehors de ce que Michel Camau et Vincent Geisser appellent « *l'espace [protostataire] multi-organisationnel plus ou moins autonome [...] où les identités politiques, partisans et associatives ne sont jamais clairement tranchées et sont même parfois interchangeables* » (2003 : 264). Pour parler de cet espace protestataire, nous utiliserons les termes « opposition classique », parfois utilisés par les internautes eux-mêmes.

2. Pour une analyse plus complète de la censure du Net en Tunisie, cf. les rapports de l'ONI, de l'OLPEC, ainsi que certaines « enquêtes » menées sur le site cyberdissident Nawaat, <<http://nawaat.org>>

lequel il s'opère, c'est-à-dire le dispositif législatif, technique et humain de surveillance et de contrôle de l'Internet mis en place par le pouvoir tunisien.

Le gouvernement tunisien accorde une place importante à l'Internet comme facteur de développement économique, cela s'observe dans le discours, mais aussi dans les politiques publiques mises en œuvre, visant notamment à populariser l'accès à Internet. Comme le résume Samia Mihoub-Dramé, cela place l'État tunisien face à un nouveau défi, commun à de nombreux autres États arabes : « Comment se connecter à Internet sans pour autant que leur propre pouvoir, leur légitimité et leurs structures hiérarchiques ne soient menacés ? » (2005 : 12). Pour y répondre, l'État tunisien a notamment établi un cadre réglementaire restreignant fortement la liberté d'expression. Ce cadre réglementaire instaure une censure qui s'opère à de nombreux niveaux, du fait que la responsabilité d'actions en ligne prohibées pèse sur un grand nombre d'acteurs (fournisseurs d'accès Internet, gérants de « publinets » – cybercafés tunisiens –, administrateurs de forums et de sites Web, etc.).

Conjointement à cet arsenal réglementaire, un filtrage du contenu (par mots-clés et par listes noires) est orchestré, formellement par l'ATI (l'Agence Tunisienne de l'Internet) mais, selon un rapport de l'Olpec (l'Observatoire pour la liberté de presse, d'édition et de création) de 2009, un autre organisme agissant dans l'ombre, rattaché directement au ministère de l'Intérieur et à la présidence de la République, accomplirait en réalité cette mission. Le filtrage des sites Web s'opère à un niveau central, au niveau du réseau fédérateur (backbone) national, à l'aide de logiciels de filtrage tels que Websense et Smartfilter³. Ce filtrage, parfois très arbitraire, touche les sites d'opposants, d'ONG de défense des droits de l'homme et des libertés publiques (RSF, Amnesty International, etc.), de journaux d'information étrangers (*Libération*, *Le Soir*, etc.), mais aussi de citoyens ordinaires, même parfois très modérés dans leurs critiques. Les sites de partage de vidéos, YouTube et Dailymotion, sont également inaccessibles depuis la Tunisie, de même que certaines pages du site de réseau social Facebook (qui fut même, l'espace de quelques jours, censuré complètement) et les sites proposant des outils d'anonymisation (cf. infra). Tout espace pouvant abriter des informations et opinions alternatives est ainsi susceptible d'être inaccessible depuis la Tunisie. « Ammar », personification du censeur (également surnommé « Mkass », signifiant « ciseaux » en arabe) ou encore la célèbre page d'erreur 404 (s'affichant lorsqu'un site est censuré, en lieu et place de la page d'erreur 403, synonyme de blocage), constituent désormais un sujet de discussion et d'indignation permanent au sein de l'Internet tunisien.

Le courrier électronique est lui aussi soumis à la surveillance et la censure. La plupart des sites et blogues d'opposants ont également été victimes de sabotage. De nombreux internautes critiques vis-à-vis du régime tunisien ont été condamnés et emprisonnés.

3. Cf. rapport de l'ONI (2009) et rapport de l'OLPEC (2009).

L'anonymat comme art du déguisement politique

James C. Scott, dans un ouvrage analysant les formes de résistance mises en œuvre par les dominés, fait la distinction entre deux grandes catégories d'« art du déguisement politique ». Par « art du déguisement politique », il faut entendre « les nombreuses stratégies à travers lesquelles les groupes dominés parviennent à insinuer leur résistance dans le texte public⁴, sous des formes déguisées » (J.-C. Scott, 2009 [1990] : 153). Ces techniques de déguisement et de dissimulation peuvent ainsi consister soit à masquer le message, soit à masquer le messenger. Dans ce premier cas, « *le dominé agit de manière identifiable, mais son action est probablement trop ambiguë pour être relevée et sanctionnée par les autorités* » (Ibid. : 156). Nous ne nous attarderons pas ici sur cette forme de déguisement également présente au sein du cyberspace tunisien⁵. Notre attention se portera sur l'anonymat, c'est-à-dire sur les situations où le ou les messagers sont masqués, mais où la critique, le message, peut être direct, sans ambiguïté. Parfois, bien entendu, ces deux techniques de dissimulation sont combinées.

Les sites mandataires (proxies) comme forme d'anonymat

L'une des méthodes de contournement de la censure les plus connues⁶ en Tunisie est l'usage d'un site mandataire⁷, serveur intermédiaire installé entre l'ordinateur de l'utilisateur et Internet, lui permettant ainsi d'accéder à des sites Web censurés dans son pays, en passant par une adresse IP autre que la sienne (localisée à l'étranger). Ce qui est dissimulé ici, c'est donc l'adresse IP associée à la connexion Internet de l'utilisateur.

Si cette technique est surtout utilisée pour accéder à des sites Internet normalement inaccessibles depuis la Tunisie, elle l'est aussi par des internautes tunisiens souhaitant publier (un blog, des commentaires sur un forum, etc.) anonymement. Alors que dans le premier cas, beaucoup d'internautes se contentent d'accéder simplement à des sites de proxies qui ne sont pas encore censurés, dans le second cas, ils recourent parfois à des méthodes d'anonymisation plus poussées. Par exemple, le « *Guide pratique du blogueur et du cyberdissident* »⁸ de RSF a contribué à l'époque à la popularisation de Tor, prisé par plusieurs des internautes résidant en Tunisie que nous avons rencontrés. Ce programme utilise la technique de l'*onion routing*, qui reprend le

4. Précisons que le terme « texte » (« transcript » dans la version originale de l'ouvrage) doit être compris ici dans un sens très large, qui englobe également des formes de communication non verbales.

5. Pour une analyse de cette tactique utilisée par les internautes tunisiens, cf. Romain Lecomte (2009).

6. Il existe de nombreuses autres ruses ou trucs auxquels recourent les internautes résidant en Tunisie pour accéder à des sites ou blogues censurés, notamment : abonnement par liste de diffusion (qui pose cependant parfois problème, étant donné l'intrusion des autorités dans le courrier électronique des citoyens tunisiens), accès aux publications des sites ou blogues censurés par l'intermédiaire de logiciels de syndication de contenu (de flux RSS : Really Simple Syndication) ou de pages Facebook non censurées (où peuvent être transférés le contenu d'un blogue) ou parfois, plus simplement encore, ajout d'un « s » après le « WWW » ou le « http » de l'adresse URL.

7. Les acteurs étudiés préfèrent généralement le terme anglais proxy à la dénomination française.

8. <www.rsf.org/IMG/pdf/guide_blogger_cyberdissident-FR.pdf>

principe des serveurs proxy, tout en allant plus loin : « *Chaque demande faite à un réseau d'onion routing passe par plusieurs ordinateurs, entre 2 et 20. Il devient donc très difficile de savoir quel ordinateur est à l'origine de la requête. Chaque étape de routage est chiffrée, ce qui rend plus difficile pour le gouvernement de retrouver la trace de [l'utilisateur]. De plus, chaque ordinateur de la chaîne ne connaît que ses voisins les plus proches. [...]* » [RSF, 2005].

En 2008, nous avons testé cette méthode en Tunisie, sur une connexion Internet à domicile et dans deux publinets (cybercafés tunisiens). Dans ce dernier cas, nous avons eu recours à une variante de ce programme installé sur clef USB⁹, ne nécessitant donc pas d'être installé sur un ordinateur public (ce qui serait plus risqué et de toute façon impossible pour un client, celui-ci ne bénéficiant pas des droits d'administrateur nécessaires pour installer un programme). Si dans le premier cas, cette méthode s'est avérée efficace en ce qui concerne l'accès à des sites censurés, dans le cas des publinets, nous parvenions à accéder aux sites censurés, mais au prix d'un ralentissement considérable d'une connexion déjà très lente à la base, de plus le fait d'être étranger nous a probablement permis d'échapper au regard curieux de l'employé ou gérant du publinet.

Enfin, depuis 2009, les usagers de publinet sont à nouveau obligés de s'identifier avant d'utiliser un ordinateur et, précise l'Olpec, « *un nouveau programme appelé Publisoft est imposé par l'ATI à tous les publinets, ils peuvent ainsi identifier quel utilisateur a essayé de visiter quel site. Ce programme consiste à obliger le client à s'inscrire en donnant sa carte d'identité, ses données personnelles sont ainsi entrées dans l'application et le client reçoit en retour un username et un password qu'il gardera en permanence et sera valable dans tous les publinets, il ne peut accéder au Web que s'il entre ces données. Ce programme est directement relié à l'ATI qui sait ainsi en temps réel qui est l'usager et où il se trouve et sur quels sites il est en train de naviguer.* » [Olpec, 2009]. Si des gérants ont refusé d'installer ce programme, certains d'entre eux en ont payé les frais et ont dû fermer (Ibid.).

Ainsi, afin de passer à travers les mailles de la censure et d'accéder à des informations et des opinions alternatives, de nombreux Tunisiens connectés n'hésitent pas à recourir à des outils techniques. Si tous n'osent pas franchir le pas, la plupart des internautes tunisiens ont au moins une connaissance sommaire des sites mandataires. De plus, depuis un peu plus de deux ans, on observe une amplification de la critique en ligne – jusque-là circonscrite à quelques sites et forums – s'étendant notamment aux blogues, ce qui pour effet une popularisation du recours aux proxies. Enfin, en août 2008, lorsque le très populaire site de réseau social Facebook a été censuré, on a pu constater au sein des forums tunisiens (souvent apolitiques, comme l'indique clairement leur charte) une prolifération des discussions et échange de tuyaux concernant l'usage des proxies.

9. <www.torproject.org/easy-download.html.fr>

Des sites phares de la cyberdissidence tunisienne, tels que Takriz¹⁰, à la fin des années 1990 et au début des années 2000, et Nawaat¹¹ ont également cherché à informer les internautes tunisiens sur l'usage des sites mandataires et autres outils permettant de contourner la censure et de réduire les risques de la répression. Cependant, nos entretiens nous ont révélé que la découverte de ces outils d'anonymisation se faisait souvent aussi par l'intermédiaire de proches y ayant déjà recours.

Le pseudonyme comme forme d'anonymat

Une forme d'anonymat plus élémentaire consiste donc à « parler politique », à s'exprimer sur les choses de la cité, en recourant à un pseudonyme.

Par la protection relative qu'il offre aux internautes tunisiens ordinaires, cet usage de l'anonymat contribue discrètement à l'émergence d'un espace public en ligne qui, s'il est encore peu développé et limité à une frange de la population tunisienne relativement aisée économiquement et résidant majoritairement soit à l'étranger, soit sur le littoral tunisien (en particulier, dans la capitale), fait néanmoins place à de nouveaux acteurs et à des nouvelles formes de contestation de l'ordre établi, contrastant ainsi avec les répertoires d'action protestataire de l'opposition classique (communiqués ou articles de journaux suivant un schéma de communication *one-to-many*, pétitions, grèves de la faim, etc.).

L'usage de l'anonymat pour faciliter la prise de parole publique existait déjà bien avant l'émergence de l'Internet. Comme Warner le souligne par exemple : « *Dans l'Amérique coloniale et dans les premières années de la République américaine, les pamphlets anonymes constituèrent un facteur déterminant pour soutenir un espace public émergent* » (trad. personnelle, Warner, 1990, cité par Eickelman et Anderson, 2003 : 8). Et cela, en dépit du fait que, « *dans les nouveaux médias, de tels messages sont difficiles à distinguer de ceux publiés par des paranoïaques ou des marginaux, ou de la désinformation provenant des services de sécurité* » (Ibid.). En effet, comme nous le verrons, sur l'espace virtuel tunisien également, l'anonymat favorise certaines dérives.

Il n'en demeure pas moins que, dans le contexte autoritaire tunisien, l'anonymat constitue une tactique dont ne sont pas prêts à se départir beaucoup d'internautes craignant la répression pour eux ou les membres de leur famille. Comme le dit sur son blogue un jeune internaute anonyme (interrogé par ailleurs en Tunisie, en 2008) dans une note intitulée « Merde à la censure » :

« *On n'est pas dans un état de droit... dans un état de droit, le pays doit rendre des comptes sur de telles pratiques... Ils s'en moquent, ils assassinent toute source de pensée libre... À part la censure, il y a l'emprisonnement des internautes comme l'affaire Yahyaoui [...] les véritables penseurs se font anonymes pour s'exprimer, c'est pour s'autoprotéger, c'est pour protéger les*

10. Après environ sept années d'inactivité, le site Takriz a été relancé récemment : <<http://takriz.com>>

11. <www.nawaat.org>

siens [...] »¹² (sur son blogue, décembre 2007). Ainsi, alors que dans un contexte démocratique, « même si elle est loin d'être systématique, la déclinaison de l'identité civile de l'auteur est une caractéristique des blogues citoyens qui les différencie des autres types de blog où dominent l'anonymat et le pseudonymat. Un blogueur [se consacrant] à l'expression de jugements sur l'actualité [donnant] le plus souvent son nom et un moyen de contacter » [Cardon, 2007 : 53], dans un contexte autoritaire, on observerait plutôt l'inverse : un blogueur s'exprimant sur la chose publique aura tendance, sauf s'il fait partie de l'opposition classique (parti ou association) ou s'il fait preuve de modération ou déguise son message (autre technique de dissimulation analysée par J.-C. Scott), à recourir à l'anonymat. Si davantage d'internautes tunisiens résidant à l'étranger et critiquant directement le pouvoir en place osent afficher leur identité, beaucoup d'entre eux préfèrent également utiliser un pseudonyme, notamment « afin d'assurer la sécurité de [leurs] familles et de [leurs] parents dans le pays »¹³.

Dans l'un des nombreux autres billets où un internaute tunisien fait l'apologie de l'anonymat comme condition de sa liberté d'expression, un blogueur ayant décidé de sortir de l'anonymat, regrette :

[Depuis qu'il affiche son identité] « Je perds petit à petit ma liberté d'expression. [...] Il y a trois raisons majeures :

- **Une raison politique** : 2009 approche rapidement. J'ai très envie de réagir à la merde diffusée par TV7 le 25 décembre dernier à propos du développement économique et politique avec l'opposition d'Ismaël Boulehia [secrétaire général du MDS, parti de l'opposition cliente, soutenant en réalité la politique du Président Ben Ali] qui crie « Merci Dieu de nous avoir envoyé Ben Ali ».

- **Une raison sociale** : Les interventions amicales pour m'interdire de dire ceci ou cela se multiplient ces derniers temps.[...]

- **Une raison personnelle** [...]. »¹⁴

Il faut aussi souligner que certains internautes très contestataires, cyberdissidents, collaborent ou ont collaboré ensemble pendant plusieurs années, tout en ne se rencontrant pas et ne se dévoilant pas leur identité civile. Certaines actions collectives d'envergure ont d'ailleurs été coordonnées par des groupes composés en partie d'individus ne se « connaissant » pas. Ce fut le cas, par exemple, de la manifestation en ligne, Yezzi Fock¹⁵ (entretiens avec deux des organisateurs), qui a connu un certain succès médiatique (cf. Lecomte, 2009).

De façon générale, on y reviendra dans la dernière partie, l'anonymat en ligne est parfois une notion bien relative. Au sein de la blogosphère tunisienne, par exemple, si beaucoup de blogueurs sont anonymes pour des

12. <<http://20ansapreschangementdu7november.bloguespot.com/2007/12/merde-la-censure.html>>

13. Extrait de l'entretien « électronique » avec les administrateurs (à l'étranger) de la très populaire liste de diffusion Tunisnews (publié dans Lamoum et Ravenel, 2002 : 249-251).

14. <<http://themajesty.asslema.net/2007/12/29/je-narrive-plus-a-mexprimer-librement>>

15. <www.yezzi.org>

observateurs extérieurs (et notamment pour les autorités), beaucoup ne sont pas (et ne se considèrent pas) anonymes pour les autres blogueurs.

L'Internet est ainsi pour de nombreux Tunisiens l'occasion de s'engager de façon anonyme vis-à-vis du régime autoritaire, et généralement de façon moins organisée, afin de réduire les coûts de l'engagement. Ces coûts peuvent prendre des formes variées (tracasseries administratives, difficultés pour trouver un emploi ou suivre des études, arrestations policières, etc.) et peser aussi bien sur eux-mêmes que sur les membres de leur famille, d'où l'importance que des Tunisiens à l'étranger accordent également à l'anonymat en ligne. C'est l'occasion pour eux d'exprimer leur mécontentement publiquement, hors du cercle restreint des proches (plus précisément, des proches auxquels ils osent faire part de leur mécontentement vis-à-vis de la situation politique tunisienne).

Déresponsabilisation favorisée par l'anonymat : réduction des contraintes d'énonciation de la parole publique

Si l'anonymat permet de critiquer plus directement les autorités tunisiennes, il est vrai qu'il autorise également des dérives peu conciliables avec un débat public responsable. Comme le résume Cardon : « *L'obligation de responsabilité de l'énonciateur est atténuée par la fréquence de l'anonymat autorisant des formes expressives parfois inopportunes dans un espace public (injures, attaques ad hominem, affirmations non argumentées, etc.)* » (2007 : 53). Certaines questions, au sein du cyberspace tunisien, sont particulièrement susceptibles de provoquer de telles dérives. Ainsi, à la question « *quelles questions sont particulièrement susceptibles de provoquer des tensions au sein de l'Internet tunisien ?* », les interviewés nous ont pratiquement tous répondu en premier lieu : la religion. On retrouve en effet au sein du cyberspace des oppositions qui traversent la société tunisienne, entre positions conservatrices et positions plus progressistes, en matière de conceptions et de pratiques religieuses. Ces tensions, associées à une liberté d'expression accrue par l'anonymat au sein de l'Internet tunisien, rendent un débat argumenté et respectueux parfois extrêmement difficile autour de l'Islam.

Le forum de discussion Tunezine¹⁶, qui fut l'un des pions essentiels de la cyberdissidence tunisienne, constitue également une bonne illustration des problèmes que peut engendrer l'anonymat. Alors que, pendant plusieurs années, ce forum – créé par le jeune Ettounsi (pseudonyme)¹⁷ – accueillit des débats riches, que l'observateur extérieur pouvait prendre plaisir à lire et grâce auxquels il pouvait s'informer, il finit par entrer en déliquescence, n'étant plus investi que par une poignée d'habitues s'échangeant insultes et attaques personnelles. L'anonymat avait ainsi favorisé le basculement d'un régime de publicité (d'action justifiable) vers un « régime de familiarité »

16. <www.tunezine.com>

17. Zouhair Yahyaoui, qui fut emprisonné puis, quelques temps après sa libération, décéda d'une crise cardiaque à l'âge de 37 ans.

[Thévenot, 2006], malvenu dans un espace se présentant comme public. De plus, l'anonymat a également alimenté les soupçons – parfois, mais pas toujours, justifiés – d'appartenance de tel ou tel internaute anonyme à la cyber-police tunisienne.

S'il n'est pas possible d'en apporter des preuves tangibles, il semble évident que des agents de sécurité tunisiens profitent de l'anonymat pour infiltrer des espaces de dissidence, désinformer et y semer la discorde. Plusieurs cas d'usurpations d'identité (ou de pseudonyme utilisé de façon récurrente par tel ou tel internaute) ont également été rapportés par des internautes tunisiens. Cette usurpation peut consister simplement en l'emploi du nom ou du pseudonyme récurrent d'un autre internaute pour publier des messages pouvant nuire à sa réputation au sein de forums ou de blogs, mais elle consiste plus typiquement au piratage d'un blog, d'un compte de courrier électronique ou de site de réseau social comme Facebook et à leur utilisation pour publier, par exemple, des messages exprimant des opinions politiques à l'extrême opposé de celles du supposé messenger¹⁸.

Légitimité de la critique anonyme et justifications de l'anonymat

De telles dérives permises par l'anonymat ont pour effet d'encore davantage délégitimer la « critique publique anonyme », bien qu'elles ne représentent qu'une facette du cyberspace tunisien. Nous employons intentionnellement l'expression « critique publique anonyme » afin de mettre en évidence l'étrangeté que peut, a priori, susciter la juxtaposition des termes « publique » et « anonyme », bien qu'ils ne soient en fait pas nécessairement incompatibles (cf. dernière partie).

Les journalistes tunisiens, comme certains opposants tunisiens, font partie de ces acteurs qui ne voient pas toujours d'un bon œil le recours à l'anonymat pour critiquer. Ils ne sont pas, il est vrai, épargnés par la critique de ces – souvent – jeunes internautes, en particulier les nombreux journalistes tunisiens habitués à la langue de bois.

Prenons l'exemple du site EspaceManager.com, remettant notamment en cause, comme cela arrive fréquemment, le courage d'un cyberdissident anonyme (Astrubal, l'un des membres de l'équipe gérant le site Nawaat)¹⁹ :

« Certains et pour parler sans langue de bois je parle de « M. Astrubal » (je ne pense pas que ce soit son vrai nom, mais à défaut de courage ce pseudo

18. Le juge (révoqué) Mokhtar Yahyaoui a notamment été plusieurs fois victime de telles pratiques : « Ses usurpateurs se sont appropriés sa gestion en piratant mes comptes email dont celui qui lui est associé. Ils continuent à utiliser mon identité pour poster des messages et des textes avec lesquels je n'ai aucun rapport. » (publié le 27 août 2009), <<http://nawaat.org/portail/2009/08/29/tunisie-le-profile-facebook-de-mokhtar-yahyaoui-pirate>>. Oncle du défunt Zouhair Yahyaoui, Mokhtar Yahyaoui est une figure bien connue de l'opposition tunisienne, qui présente la particularité de s'être investi largement, et même désormais essentiellement, au sein du cyberspace tunisien, interagissant régulièrement avec les blogueurs et autres jeunes internautes tunisiens – y compris anonymes – qui ne sont généralement pas engagés au sein de « l'opposition classique » (cf. supra).

19. Le texte, qui n'est plus accessible sur le site d'EspaceManager, peut être consulté sur la *newsletter* de Tunisnews du 3 septembre 2008.

opposant signe ses articles par un pseudo) a même écrit un article qu'il a intitulé « Tunisie : les commentaires que l'on censure sur Espacemanager.com » [...] » Ce type de remise en cause de la critique anonyme – que celle-ci porte sur le pouvoir en place, sur les journalistes tunisiens ou sur l'opposition classique – est assez fréquent, même lorsque ces critiques sont argumentées et ne recourent pas à l'insulte. Dans la même optique, reprenons ici le commentaire d'un journaliste du quotidien TunisHebdo (également disponible en ligne)²⁰ :

« A l'attention de Sami III [blogueur anonyme, dont le blogue fut par ailleurs censuré à l'époque] :

[...] Avez-vous peur de la censure ? Ou des conséquences sur votre petite vie tranquille que pourraient avoir des commentaires un peu trop « osés » ? Eh bien, nous [sous-entendu : les journalistes] non. C'est pour cela entre autres qu'on ne se cache pas derrière des pseudos et, encore moins, usurpons des identités. »

Les internautes tunisiens habitués à s'exprimer sur l'actualité tunisienne sous couvert d'anonymat, réagissent régulièrement à ce genre de remarques. Sami Ben Gharbia, membre de l'équipe Nawaat, réside aux Pays-Bas. Bien qu'il publie ses critiques en affichant son identité civile, il promeut l'anonymat et tous les autres outils permettant de réduire les risques de répression. En réaction aux propos de certains opposants tunisiens qui remettent en cause le recours à l'anonymat, il publie un texte²¹ synthétisant bien les arguments souvent avancés en faveur de l'anonymat :

« [...] Sans vouloir revenir à l'affaire de « la note de bas de page, ni aux diverses remarques émises par nombre d'acteurs politiques [...] contre les anonymes, la Toile et les forums de discussion, j'aimerais bien clarifier une chose qui me semble importante. [...] Négliger, voire ignorer, cette caractéristique de la cybversion et s'acharner comme certains « protégé(e)s » de notre opposition le font sur les anonymes est un signe de courte vue et d'incapacité à réaliser la profondeur de l'évolution qui touche le monde de l'information. [...] Dans le domaine de la liberté d'expression, il n'y a pas plus libre que le cyberactiviste.

Et l'anonymat ne fait que lui procurer une liberté supplémentaire qui le protège, lui et sa famille, et l'introduit doucement et sainement dans l'arène de l'action politique. C'est le passage idéal le plus sécurisé pour tous ceux qui veulent s'initier à l'action politique et exercer leur citoyenneté bafouée par le règne de la dictature. Œuvrer à présenter une vision fragmentaire en le dénigrant et en discréditant ses acteurs c'est oublier que ceux qui créent et maintiennent les sites dissidents tunisiens sont pour la plupart anonymes. [...] Si le style de certains anonymes se nourrit d'un regard vigilant sur les paradoxes et absurdités à la fois du pouvoir et de l'opposition, fallait-il pour

20. Cf. commentaires suite à un billet publié le 6 juillet 2007 par la blogueuse Nadia From Tunis : <http://metallicnaddou.bloguespot.com/2007/07/la-canicule-me-vaut-des-visiteurs.html>

21. <http://samibengharbia.com/2004/12/16/de-la-vraie-et-de-la-fausse-opposition-de-decor>

autant accuser tous les anonymes de collaboration avec les services de sécurité et transformer toute critique de l'opposition si maladroite soit-elle en un blasphème ? Pour finir, je tiens à préciser que je ne suis pas en train de nier l'existence, parmi les anonymes, de gens qui pêchent dans les eaux troubles, qui sèment la zizanie, qui diffament et qui font un travail de sape systématique. Les perturbateurs, comme dans tout milieu ou corporation ont toujours existé et existeront toujours. On les compte d'ailleurs parmi les non anonymes. » (publié le 16 décembre 2004).

Construction d'une identité numérique la réputation attachée à un pseudonyme

Dans cette dernière partie, nous souhaitons réconcilier partiellement l'anonymat avec les contraintes d'énonciation pesant normalement sur la prise de parole dans l'espace public. Cela en prenant en compte l'importance de la construction d'une « identité numérique » et la responsabilisation qu'elle peut impliquer. Nous allons y revenir, mais précisons déjà que par « identité numérique », nous entendons ici l'ensemble des informations, des données personnelles (figurant par exemple dans un profil de blog ou Facebook) et surtout des contributions et autres actions publiques (par exemple, signer une pétition en ligne ou afficher sur son blog une bannière en soutien à des victimes du pouvoir autoritaire) laissées sur Internet par un même utilisateur (qu'il se présente sous son véritable nom ou sous un pseudonyme récurrent) constituant autant de « traces » accumulées dessinant les contours d'une identité en ligne, qui fait sens pour les lecteurs et interlocuteurs de la personne ainsi identifiée²².

Il convient ici de montrer que l'anonymat en ligne n'élimine pas nécessairement les contraintes d'énonciation. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne les blogues personnels. Comme le souligne Dominique Cardon, et bien que celui-ci parte de l'observation de blogues « citoyens » en contexte démocratique, généralement tenus par des non anonymes, « le dispositif du blogue déplace les contraintes pesant sur la production des discours publics vers leur réception et substitue un contrôle a posteriori de la qualité de l'information par le public au modèle éditorial du gatekeeper » (2007 : 52). C'est-à-dire que le blogueur « citoyen », d'après nous-même s'il est anonyme, se doit de prendre en compte les réactions de ses lecteurs s'il souhaite conserver un lectorat conséquent et ainsi, donner à son blog un certain degré de publicité. De ce fait, même si sous couvert d'anonymat, il est aisé pour un blogueur d'émettre des propos injurieux, peu argumentés ou diffamatoires, en adoptant une telle attitude, celui-ci peinera « à réunir un public autre que [lui-même] et ses éventuels comparses » (ibid.).

Nous constatons que les acteurs étudiés se construisent une « identité numérique » : beaucoup d'anonymes finissent souvent par ne plus l'être vrai-

22. Cette définition s'inspire de celle proposée sur Wikipédia : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Identit%C3%A9_num%C3%A9rique_%28Internet%29>

ment pour leurs interlocuteurs. Leur pseudonyme récurrent et le blogue personnel éventuel qu'ils tiennent leur permettent d'établir une identité en ligne et de se construire une renommée (avec les contraintes que cela implique pour la conserver). Dans ce cas, l'anonymat devient une notion très relative : on peut dire que ces internautes sont surtout anonymes aux yeux des autorités et des nouveaux visiteurs, dans la mesure où leur identité civile est tenue secrète.

Ces internautes tunisiens ont d'ailleurs très bien saisi la relativité de certaines formes d'anonymat en ligne, qui ne semble pas toujours bien comprises par certains observateurs. *Nadia From Tunis*, en réaction à une critique adressée par le journaliste de *TunisHebdo*, dont un extrait figure plus haut, précise ainsi :

« [...] contrairement à ce que vous pensez, l'anonymat est une notion très relative, et n'existe pas vraiment pour tous ceux qui tiennent un blogue. Quant au commentaire de Sami, ce n'est pas pour le défendre, mais c'était une plaisanterie, et tout le monde savait très bien qui était l'auteur de ces mots, puisqu'il a signé et que le nom [le pseudonyme] était lié à son profil. Encore une fois c'est un univers qui semble vous échapper. »

Dans un autre blogue, une blogueuse va dans le même sens, s'adressant à deux blogueurs « anonymes » mais utilisant un pseudonyme récurrent :

« @Moha Toto et Wise man : *Bien que vous n'avez pas de blog, vous avez un pseudo qui permet de vous identifier. Nous sommes presque tous relativement anonymes, mais virtuellement, nous sommes identifiables. Nous avons une personnalité connue, des avis, des positions... connus. Mais les anonymes, les vrais anonymes, ne sont pas identifiables. Souvent, ils interviennent, balancent des horreurs et disparaissent.* »²³ (publié le 19 mars 2007).

Au sein de la blogosphère tunisienne, de nombreux blogueurs anonymes ont ainsi pu se construire une renommée par la pertinence et le style de leurs écrits, une réputation dépassant d'ailleurs parfois – et malgré les difficultés de légitimation mentionnées plus haut – le cyberspace. Les trois seuls journaux d'opposition tunisiens à être diffusés publient et/ou commentent ainsi de plus en plus fréquemment des articles de blogueurs tunisiens. Et parmi ces derniers, certains commencent à se faire un « nom » (ou plutôt devrait-on dire un « pseudonyme » ou « surnom »).

Nos observations et entretiens nous font constater que les deux blogueurs tunisiens les plus réputés et appréciés sont d'ailleurs tous deux anonymes : Big Trap Boy²⁴ avec sa critique satirique de la société (et, en filigrane, du pouvoir) dans un humour typiquement tunisien (en dialecte) et - Z -²⁵ avec ses dessins et fictions métaphoriques se moquant intelligemment du pouvoir. Ce dernier, malgré la censure de son blog, continue d'ailleurs d'être lu largement en Tunisie (par l'intermédiaire, notamment, d'une page

23. <http://massir.blogues.psychologies.com/mon_massir/2007/03/questce_un_blog.html>

24. <<http://trapboy.bloguespot.com>>

25. <<http://debatunisie.canalblog.com>>

Facebook qui lui est consacrée). Précisons cependant que, dans le contexte autoritaire tunisien, cette visibilité croissante peut avoir ses effets négatifs. - Z -, depuis ses débuts et comme il l'a lui même observé [entretien, 2008], n'a cessé de délivrer une critique de plus en plus frontale (de moins en moins déguisée) vis-à-vis du pouvoir tunisien. Parallèlement, sa renommée et donc la publicité de son blogue, n'ont cessé de s'accroître. Ceci explique que, récemment, les autorités tunisiennes, non contentes d'avoir censuré son blog, ont cherché à l'identifier. C'est ainsi que la blogueuse Fatma Arabicca a été récemment mise en arrestation (pour ensuite être libérée)²⁶, la police ayant visiblement cru qu'elle et - Z - ne faisaient qu'une seule et même personne... Ce cas nous rappelle ainsi que parmi les facteurs augmentant ou réduisant les risques de répression de la critique en ligne par des citoyens ordinaires, trois sont particulièrement importants : le déguisement ou non du messenger (anonymat, y compris par recours aux outils techniques d'anonymisation), le déguisement ou non du message (critique frontale ou plus indirecte ou codée) et la visibilité/réputation du messenger.

Conclusion

Sans pour autant ignorer les dérives que peut favoriser l'anonymat, nous avons voulu montrer que bien souvent, lorsqu'il est question de l'anonymat, on adopte a priori une attitude négative, comme si l'anonymat était nécessairement synonyme d'irresponsabilité ou d'incivilité et ne pouvait déboucher sur rien de constructif. Une posture qui nous semble malvenue, en tout cas en ce qui concerne la question de la prise de parole citoyenne.

D'une part, l'anonymat n'est pas nécessairement antinomique avec le concept d'espace public et les contraintes d'énonciation qui s'y rapportent : ainsi, un blogueur citoyen – identifié par son nom ou son pseudonyme –, pour se donner une certaine visibilité et ainsi élever le niveau de publicité de ses contributions, se devra généralement de tenir compte a posteriori des remarques, rappels à l'ordre (par exemple, si une information publiée est erronée) et autres évaluations (positives et négatives) que ses lecteurs lui adressent. Au sein du cyberspace tunisien, les trouble-fête, les « trolls »²⁷, existent bien entendu mais ils ne sont globalement pas pris au sérieux et peinent généralement à se donner une quelconque visibilité sur le long terme.

D'autre part, dans le contexte autoritaire tunisien, où proposer une information ou une opinion indépendante vis-à-vis du pouvoir en place peut s'avérer préjudiciable, pour l'individu qui s'exprime comme pour les membres de sa famille, l'anonymat – dans sa dimension technique comme dans sa dimension plus élémentaire (recours au pseudonyme) – constitue ce que James C. Scott appelle un « art de résistance », une ruse permettant d'in-

26. <www.rsf.org/La-blogueuse-Fatma-Arabicca.html>

27. Dans le jargon d'Internet, un « troll » est une action [ou, comme nous l'entendons ici, un utilisateur ayant recours à ce type d'action] de nature à créer une polémique en provoquant les participants d'un espace de discussion (de type forum, newsgroup ou wiki) sur un réseau informatique, notamment Internet et Usenet. », <http://fr.wikipedia.org/wiki/Troll_%28Internet_et_Usenet%29>

sinuer la critique en public tout en réduisant les risques de répression. Il permet en particulier à de jeunes tunisiens, souvent considérés comme dépolitisés, d'exprimer dans l'espace public un mécontentement (sous forme de dessins, de blagues, de métaphores, d'articles de type journalistique, de vidéos, de logiciels même) qui, bien souvent, ne peut même pas s'exprimer dans la sphère familiale...

Parmi les questions que l'on peut se poser concernant de telles formes de résistance anonyme, deux nous apparaissent particulièrement importantes.

Tout d'abord, au fur et à mesure que l'accès à Internet se démocratisera en Tunisie, ces critiques, ces échanges citoyens, portés aujourd'hui surtout par des individus dotés d'un certain capital économique, vont-ils s'accroître en conséquence ? Ensuite, ces débats et actions en ligne, souvent développés sous couvert d'anonymat, constituent-ils le premier pas vers un engagement citoyen plus large et dépassant le cyberspace, à découvert ? Cet espace de la critique en ligne pourrait alors prendre la forme d'un genre bien spécifique de « laboratoire citoyen ». ■

RÉFÉRENCES

- BOHMAN J., 2004, « Expanding the dialogue : The Internet, the public sphere and prospects for transnational democracy », dans CROSSLEY N. et J. M. ROBERTS (dir.), in *After Habermas. New perspectives on the public sphere*, Oxford, Blackwell Publishing, The Sociological Review, pp.131-155.
- CAMAU M. et GEISSER V., 2003, *Le syndrome autoritaire. Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris, Presses de Sciences Po.
- CARDON D., 2007, « Le style délibératif de la «blogosphère citoyenne» », *Hermès*, n°47, Paris, CNRS Edition, pp.51-59.
- EICKELMAN D. F. et J. W. ANDERSON, 2003 [1999], « Redefining Muslim publics », in D. F. EICKELMAN et J. W. ANDERSON (dir), *New media in the Muslim world : The emerging public sphere*, Bloomington, Indiana University Press, pp.1-18.
- LAMLOUM O. et B. RAVENEL (dir), 2002, *La Tunisie de Ben Ali. La société contre le régime*, Paris, L'Harmattan.
- LECOMTE R., 2009, « Internet et la reconfiguration de l'espace public tunisien : le rôle de la diaspora », *tic&société* [En ligne], Vol. 3, n° 1-2, mis en ligne le 12 janvier 2010. URL : <http://ticetsociete.revues.org/702>
- MIHOUB-DRAMÉ, S., 2005, *L'Internet dans le monde arabe. Complexité d'une adoption*, Paris, L'Harmattan.
- PAPACHARISSI Z, 2002, « The virtual sphere: the Internet as a public sphere », in *New Media and Society*, vol. 4, n° 1, pp.9-27.
- SCOTT J. C., 2009 [1992], *La domination et les arts de résistance : fragments du discours subalterne*, trad. par O. RUCHET, Paris, Ed. Amsterdam.
- THÉVENOT, L., 2006, *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, Paris, La Découverte.